

**COMPTE DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL DE L'INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
(CN-ITIE – 25 juin 2020)**

Activité : Réunion Comité National de l'ITIE	Mode : Virtuel	
Date : 25-06-2020	Début : 10 h 14 mn	Fin : 13 h 45 mn

Le Jeudi 25 Juin 2020 s'est tenue, de manière virtuelle, la deuxième réunion Statutaire du Comité National pour passer en revue les points inscrits à l'ordre du jour proposé :

1. Mot de Madame la Présidente du CN-ITIE

2. Informations générales

- Mise en œuvre de l'ITIE dans le Contexte de la maladie à Covid 19
- Statut des renouvellements
- Consultations de Parties prenantes dans le cadre de la finalisation du PTA

3. Etat d'avancement des travaux d'élaboration du Rapport ITIE 2019

4. Compte-rendu des travaux des commissions

- Commission Audit et Collecte des Données (COMACOL - Président : **Aissatou SY**)
- Commission Validation (Président : **Amadou SAMB**)
- Commission Propriété Effective (Président : **Amadou SAMB**)
- Commission Communication (Président : **Abdoul Aziz DIOP**)
- Commission Finances (Président : **El Hadj Amath DIALLO**)

5. Etat de la gestion financière

6. Divers

L'ordre du jour a été approuvé, sans amendement, par les membres du CN-ITIE

Points de discussion	<p>1. Mot de la Présidente</p> <p>Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du CN-ITIE, la Présidente s'est réjouie des méthodes de travail très performantes adoptés par le Secrétariat technique et des Commissions du CN-ITIE pour s'adapter au contexte de la crise sanitaire (COVID 19). Après ces mots, elle a aussi partagé des informations sur les activités menées au niveau du Secrétariat international notamment, le Conseil</p>
-----------------------------	---

d'administration (CA) de l'ITIE qui s'est tenu les 16 et 17 juin 2020, en mode virtuel.

Au titre des décisions, on peut retenir, la qualification de la crise sanitaire de « circonstance exceptionnelle pouvant nécessiter l'adoption de mesures d'adaptation », les demandes de prorogation de délai, accordées, pour la validation et la production des rapports ITIE. Une prorogation de six (06) mois pourra être désormais accordée à tout pays qui en fera la demande. Aussi, à partir de maintenant, les réconciliations sont considérées comme non obligatoires. De plus, les pays de mise en œuvre expérimentant leur troisième Validation ne pourront pas faire l'objet de suspension pour absence de progrès satisfaisant. Une plus grande flexibilité a donc été introduite dans le processus.

Les bonnes pratiques et les défis à relever concernant la mise en œuvre ont également été passés en revue par les membres du CA. Il s'agit, entre autres, de la divulgation propriété effective, de la transparence des contrats, et de la question du genre.

La Présidente a signalé qu'un fonds de riposte contre le COVID 19 a été mis en place pour soutenir les comités nationaux. Sur ces mots, elle a déclaré ouverte la deuxième réunion statutaire du GMP pour l'année 2020.

Pour finir, la Présidente a rappelé que le projet de compte-rendu de la réunion statutaire du CN-ITIE tenue le 28 février 2020 a été circularisé le 19 mars 2020 pour validation. Le compte-rendu a été adopté par les membres du CN-ITIE.

2. Informations générales (Secrétaire Permanent - SP)

Après avoir remercié les membres du CN-ITIE d'avoir accepté de prendre part à cette réunion en mode virtuel, le SP est revenu sur les points suivants :

Renouvellement des membres des collèges des Organisations de la Société Civile (OSC) et du Secteur privé du CN-ITIE : Le SP a rappelé que, pour faire suite à la décision prise de procéder au renouvellement au sein de ces deux (02) collèges des membres ayant effectué plus de deux (02) mandats. Il a signalé que, comme convenu, des courriers ont été adressés aux entités dont les représentants actuels en sont au moins à leur deuxième mandat (PCQVP, SYNPICS, CONGAD). En outre, et conformément à la recommandation de la validation, il leur a été demandé de clarifier les critères de choix de leurs représentants. Sur cette question. Il a précisé que le processus de renouvellement est en cours. Il a également été demandé à certaines entités de pourvoir aux postes vacants (Chambre des Mines du Sénégal, Assemblée nationale, UAEL plateforme de pétroliers, Union des Associations des Elus Locaux (UAEL).

- Transmission du PTA : Lors de la réunion du 28 février 2020, les membres du CN-ITIE avaient demandé de partager le PTA 2020, validé par le CN-ITIE avec les parties prenantes (Bailleurs, institutions ciblées, OSC, etc.) sous réserve de la prise en compte de certaines observations. Cela a été fait, et certaines parties prenantes (CENTIF, AGC et WIM) ont envoyé leurs feedbacks.
- Fonctionnement en mode télétravail : cette méthode a permis de faire avancer de nombreux dossiers tels que la divulgation systématique avec la mise en place du portail et le lancement des travaux d'élaboration du Rapport ITIE 2019 (projet de rapport de cadrage disponible). Il s'y ajoute des séminaires de sensibilisation organisés avec les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre de l'exigence 2.5 (relative à la divulgation des bénéficiaires effectifs).
- Mise en œuvre des recommandations issues du processus de Validation 2018 et des rapports ITIE : Le SP a évoqué la création d'une « Commission Validation » chargée de s'assurer de la mise en œuvre complète et correcte desdites recommandations. Elle a également précisé qu'il est attendu que le CN-ITIE se dote d'un plan de publication des contrats. Pour ce faire, un projet a été circularisé le 17 juin 2020 pour discussion et validation par les membres.

3. Présentation du Rapport de cadrage du Rapport ITIE 2019 (cf. rapport de cadrage)

Le SPA a passé en revue les différents éléments du rapport : l'approche méthodologique, le contexte des Industries Extractives, la délimitation du périmètre, la période fiscale couverte, la fiabilité et la certification des données ainsi que le niveau de désagrégation de celles-ci.

Discussion générale

- Le Représentant de la Direction de la Bonne Gouvernance a soulevé le point de l'accès à l'information par le public (plateforme en ligne). Il a suggéré de prévoir une étude sur le rôle du GMP, sur la transparence des revenus, et sur la contribution du GMP à la transparence des revenus. Il a précisé que la production et la publication de Rapports ITIE chaque année ne suffit pas.
- Le Représentant du Ministère des Mines et de la Géologie a évoqué le point des déclarations unilatérales et proposé la mise à jour de la liste (secteur minier). Il aussi évoqué la question des bénéficiaires effectifs.
- Le Représentant de l'ONECCA est revenu sur la question du fonds de riposte contre le COVID 19 mis en place pour aider les pays de mise en œuvre. Il a aussi abordé le rôle central du CN-ITIE dans la dissémination des résultats et

conclusions des rapports ITIE au niveau des communautés.

- La Représentante de SYNPICS a évoqué la question du renouvellement pour dire que sa structure a bien reçu le courrier et que le nécessaire sera fait.

Le SPA a apporté quelques éléments de réponse en indiquant que la plateforme sera accessible à tous.

La Présidente a clarifié la question du fonds de riposte mis en place par l'ITIE internationale et a indiqué que les modalités d'alimentation du fonds seront précisées. La documentation afférente au sujet sera partagée dès réception.

4. Compte-rendu des travaux des commissions

- Commission Validation (Président : **Amadou SAMB**)

Le Président de commission a rappelé que le Sénégal a déjà subi une première validation en 2017, et doit mettre en œuvre 26 mesures correctives avant la revalidation (Mai 2021)

Il est revenu sur la création d'une Commission Ad hoc, lors d'une réunion ad hoc tenue le 05 février 2020 à Saint Louis, en marge des activités de partage des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2018. Il signale que la commission est composée de représentants des trois (03) collèges, et qu'elle se réunit toutes les semaines depuis le mois de février 2020, pour passer en revue le plan d'action élaboré sur la base des sept (07) mesures correctives les plus prégnantes sur lesquelles la commission a choisi de mettre le focus dès le départ. Il a résumé toutes les actions qui ont été identifiées, et le travail remarquable qui est en train d'être abattu par les membres de la commission pour l'atteinte des objectifs fixés. Il a pour finir, sollicité l'appui de Madame la présidente de l'ITIE et de M. Mamadou Mbaye, (Secrétariat Général du Gouvernement), pour la finalisation du décret portant « Création Fonctionnement et Organisation du Comité National de l'ITIE (CN-ITIE) », et que l'arrêté du Ministère de la justice (cf. matrice de 7 mesures correctives).

- Commission Propriété Effective (Président : **Amadou SAMB**)

Pour ce qui est de la propriété réelle, le Président de commission a signalé qu'il s'agissait de régler la problématique des flux financiers illicites. La communauté internationale s'est engagée depuis 1990 avec les premières recommandations du GAFI, dans une action de formalisation de la lutte contre les flux financiers illicites. Il estime que l'opacité dans la propriété des entreprises était l'un des facteurs majeurs qui favorisait l'existence de flux financiers illicites, et le Sénégal n'est pas en reste dans ce combat. Le comité National de l'ITIE, depuis 2016, met en œuvre un plan d'action pour se conformer au

exigences de l'ITIE en matière de propriété réelle, ou de divulgation de bénéficiaire effectifs. Cela a abouti en mars 2020, à la signature du décret portant Registre de Bénéficiaires effectifs. Selon lui, cela marque le début d'une ère nouvelle qui est, de fait en sorte que la nouvelle législation soit partagée avec l'ensemble des parties prenantes pour appropriation.

- Commission Audit et Collecte des Données (COMACOL - Présidente : **Aissato SY**)

La Présidente de commission a résumé son propos en trois (03) points :

- La validation par le GMP des définitions-clés dans la mise en œuvre de la Norm (entreprise d'Etat, genre...) en conformité avec les dispositions communautaires ;
- L'impact de la Covid 19 dans l'exécution des projets pétroliers et gaziers, et le projets miniers ; et
- La mise à jour du cadastre pétrolier : Sur ce point précis, elle a indiqué que le contrat est signé, et dans le circuit administratif pour immatriculation. Elle pense que l'exécution sera effective à la mi-juillet. Le cadastre devrait pouvoir être opérationnel en fin d'année si les restrictions sur les voyages sont levées, car au mois de novembre il doit y avoir un déploiement devant se faire en présentiel.

- Commission Communication (Responsable de la Communication et des Relations Publiques)

Le Responsable de communication a développé les points suivants :

- La promotion du débat public lié à la question des ressources extractives : Il rappelle que le projet de Rapport de Dissémination a été partagé avec les membres du GMP. Il a souligné que l'autre aspect est lié à la relance du bulletin d'information
- Le renforcement de capacités des acteurs dans les régions sur les questions ayant trait à la gestion du secteur, et que le renforcement des capacités des journalistes sur la divulgation des bénéficiaires effectifs ;
- La communication digitale : Il a mis l'accent sur la mise à jour du site web, la page twitter de l'ITIE, et la page YouTube de l'ITIE.

Dans le même ordre d'idée, il a évoqué la question de la refonte du site pour harmoniser la publication sur les différentes pages. Il a proposé de créer une page Facebook. Et pour finir, il a suggéré la réalisation de petites vidéos pour faire passer des messages-clés.

- Commission Renforcement de capacités Suivi Evaluation (Président

Khadidiatou DRAME)

La Présidente de commission a abordé trois (03) points relatifs au suivi des activités d'élaboration du Plan de travail annuel, au plan de renforcement des capacités, et à la consultation de parties prenantes pour la finalisation du plan de travail annuel.

- Suivi des activités du PTA : Elle a indiqué qu'il y a eu des avancées significative en matière de sensibilisation, de coordination et d'implication des acteurs et parties prenantes. Les principales conclusions du Rapport ITIE 2018 ont été partagées ; la plateforme de télédéclaration est mise en place avec un programme de formation. Aussi, le décret relatif au Registre des bénéficiaires effectifs a été adopté. En outre, il y a eu une série d'activités de sensibilisation des acteurs à la divulgation des bénéficiaires effectifs (cf. Rapport de Suivi du premier trimestre 2020).
 - Plan de renforcement de capacités : Elle a souligné que la Commission a mis jour le plan de renforcement des capacités tenant compte des activités de renforcement de capacités définies par le Secrétariat Technique durant la période de confinement.
 - Consultation des parties prenantes sur la finalisation du projet de plan de travail : Le CN-ITIE a associé dans cette démarche l'ensemble des parties prenantes administrations, cadres de concertation des entreprises minières et pétrolières, Organisations de la Société civile, et parlementaires. Elle a informé aussi des contributions de la CENTIF, de Women In Mining (WIM), ainsi que la réponse de l'Agence de Gestion Commune entre le Sénégal et la Guinée (AGC).
- Commission Finances (Président : **El Hadj Amath DIALLO**)

Le Président de commission a rappelé que, sur requête de la Présidente du CN-ITIE, la commission a élaboré un rapport sur « le contrôle et l'audit des comptes et procédures comptables et budgétaires du CN-ITIE », et partagé les principales conclusions et recommandations des travaux avec le ST-ITIE le 24 juin 2020. Des manquements ci-après ont été relevés :

1. Absence de fichier d'immobilisations ;
2. Absence de livre de paie ;
3. Absence d'un contrôleur de gestion ;
4. Procédures d'achats ;
5. Procédures et suivi budgétaires ; et
6. Les ressources humaines.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Recruter un Contrôleur de gestion car, dans le dispositif actuel, le manuel de procédures n'a plus de gardien principal ;
- Mettre en œuvre le manuel de procédures pour favoriser, entre autres, l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels qu'un mode de fonctionnement transparent, et la production de comptes fiables ;
- Acquérir un logiciel de comptabilité, paie, immobilisations, et états financiers pour mettre en place une comptabilité d'engagement, et produire des états de synthèse ;
- Améliorer la fonction d'achat ;
- Meilleure implication du Secrétaire Permanent dans les circuits de validation et dans la gestion des comptes UBA (compte n°301100002689 et 304100000251) et
- Assurer le suivi des recommandations issues des rapports des bailleurs comme la Banque Mondiale.

Discussions générales

Au titre des discussions :

- Le représentant de la Direction des hydrocarbures a indiqué (au sujet de la mise en place du cadastre pétrolier) que le consultant a transmis sa signature par e-mail, s'en est suivi la signature du Cos – Petro-Gaz.
- Le représentant de la Présidence de la République a félicité les exposants. Il a voulu attirer l'attention des membres sur la confusion possible entre le bulletin de l'ITIE intitulé « Le Point », et l'émission « Le Point » de la RTS, par exemple. Il a donc proposé de réfléchir sur une autre appellation à trouver pour le bulletin d'information de l'ITIE. Pour ce qui est des finances, il a aussi insisté sur l'urgence de prendre les dispositions idoines pour corriger au plus vite les manquements relevés par la « Commission Finances » dans son rapport d'audit.
- Le Responsable des Affaires juridiques a affirmé que l'impact de la Covid 19 n'est pas pris en compte pour le cas de la Revalidation du Sénégal, qui est toujours prévue pour le mois de mai 2021. Il a aussi soulevé la question de l'octroi des licences, de la transparence des relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques pour dire que des efforts doivent être faits dans ce sens avant la prochaine validation.

5. Etat de la gestion financière

Cette présentation a été faite par le Responsable Administratif et Financier qui précise qu'il s'agit de la situation des finances au 31 décembre 2019. Elle résume, la gestion fait des fonds reçus par le Comité National de l'ITIE. Il rappelle que le CN-ITIE dispose de plusieurs sources de financement (voir présentation).

Reprenant la parole le représentant de la Présidence de la République a insisté sur la nécessité d'avoir une double signature sur le compte de dépôt logé au niveau du Trésor pour plus de transparence et de bonne gouvernance. Il a plaidé en faveur de l'introduction d'une nouvelle demande de financement au niveau de la BM, et pour bénéficier du fonds Covid 19, ainsi que du devoir d'assurer la pérennité du financement du Comité National.

Décisions prises à l'issue des délibérations du CN-ITIE le 25 juin 2020 :

- 1. Adoption du Rapport de cadrage du Rapport ITIE 2019 ;**
- 2. Validation du document portant définition des concepts-clés de la Norme ;**
- 3. Transmission des documents du CA sur le fonds de riposte COVID 19 ; et**
- 4. Mise en œuvre des recommandations du rapport sur « le contrôle et l'audit des comptes et procédures comptables et budgétaires du CN-ITIE » de la commission des finances.**

- 6. Divers : Aucun point n'a été inscrit pour discussion en divers.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 13h45.

Fait à Dakar le 25 Juin 2020

La Présidente de Séance



Le Président
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

Pr Awa Marie COLL SECK